

AMICALE PHILATÉLIQUE AYTRÉSIENNE

**DIMANCHE  
27  
AVRIL  
2025**

**AYTRÉ (17)**  
salle  
**Jules FERRY**  
avenue Edmond Grasset  
de  
**9 h à 18 h**

**6<sup>ème</sup> BOURSE toutes collections**

**"Le carré d'AYTRÉ"**

TIMBRES - CARTES POSTALES - NUMISMATIE  
LIVRES ANCIENS - MINIATURES - MEDAILLES  
FEVES - POUPEE - PINS - MUSELETS etc....

**Entrée gratuite - Restauration - Buvette**

**(10,00 Euros la table de 2,20 m)**



**" Le carré d'AYTRÉ "**  
**6ème Bourse toutes collections**  
**Dimanche 27 avril 2025**

**Salle Jules FERRY**  
**avenue Edmond Grasset**  
**17440 AYTRÉ**

**Restauration sur place**

BULLETIN D'INSCRIPTION  
Adresser à : Williams ARCHAMBAUD  
29 rue Michel BEGON  
17000 LA ROCHELLE

Contact  05 46 44 81 12      williams.a@wanadoo.fr

NOM : ..... PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

VILLE : ..... CODE POSTAL : .....

 ..... Mail: .....

N° de carte d'identité: .....

Date de délivrance : ..... Par : .....

Nombre de table (s) demandée (s) 2,20 m: ..... X 10,00 euros .....

Nombre de repas : ..... X 15,00 euros .....

(menu au dos de la feuille) TOTAL =

Nature des objets à vendre :

- \*Votre chèque vaut confirmation de la réservation.
- \*Seuls les dossiers accompagnés de leur règlement seront pris en considération.
- \*Les chèques sont libellés à l'ordre de l'Amicale Philatélique Aytrésienne

**RÈGLEMENT DE LA BOURSE ET ÉCHANGES SIGNÉ**  
**AU DOS DE LA FEUILLE**

BOURSE TOUTES COLLECTIONS  
DIMANCHE 27 AVRIL 2025

REGLEMENT DE LA BOURSE

- 1 : La Bourse aux Collections annuelle d'AYTRE est organisée par l'Amicale Philatélique Aytrésienne.  
Son but est de favoriser les contacts, transactions entre collectionneurs et amateurs d'objets anciens ou contemporains (timbres, cartes-postales, livres, gravures, monnaies, capsules champagne, cartes téléphoniques, etc...)
- 2 : Peuvent être exposants les personnes morales (clubs, sociétés, associations) et physiques, négociants et particuliers, dont le bulletin d'inscription est parvenu en temps utile aux organisateurs, accompagné du règlement total des frais d'inscription. Les exposants s'engagent : à indiquer le numéro de leur carte d'identité ou le numéro de registre du commerce (décrets 881030 et 881040), à occuper personnellement leur stand ; toute sous location ou cession gratuite à un tiers sont formellement interdites.
- 3 : Les organisateurs se réservent le choix des exposants et le droit de refuser ou d'exclure toute candidature d'exposant qui risquerait de compromettre le bon déroulement de la Bourse aux Collections, et ceci sans qu'il puisse leur être réclamé une quelconque indemnisation ou remboursement et sans en avoir à exposer les motifs.
- 4 : En cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation ; tous frais d'inscription versés par les exposants seront remboursés.
- 5 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne pourraient être tenus pour responsables, notamment en cas de perte, vol, casse, ou autres détériorations, y compris par cas fortuit ou de force majeure. Ils déclinent aussi toutes responsabilités vis à vis des exposants pour leurs situations juridiques et fiscales ; en outre chaque exposant doit être couvert par un contrat de responsabilité civile en cours de validité.  
Les exposants seront responsables des dommages causés aux locaux ou aux matériels mis à leur disposition.
- 6 : En dehors des emplacements réservés, il est interdit d'ajouter des tables personnelles à celles déjà en place sans autorisation des organisateurs.

- 7 : Pour satisfaire un plus grand nombre d'inscriptions la quantité maximum de tables souhaitables par exposant est de **4 tables**  
(pour exception téléphoner au 05 46 44 81 12)
- 8 : Les stands non occupés à **10h** pourront être redistribués si les organisateurs ne sont pas informés d'un éventuel retard ; en outre les exposants perdront le bénéfice de leur réservation, aucun remboursement ne sera effectué.
- 9 : Présence obligatoire des exposants sur leur stand dès l'ouverture de la bourse .
- 10 : Tous les exposants seront dans la même salle. Les emplacements seront attribués dans l'ordre d'arrivée des bulletins de réservation (en privilégiant les professionnels), accompagnés du règlement de ceux-ci (chèques encaissés après la manifestation).
- 11 : Ouverture de la Bourse (gratuite pour les visiteurs) : à partir de 7h 30 pour les exposants, et 9h00 pour le public, fermeture à 18h .
- 12 : En raison des frais engagés, les annulations ne pourront être acceptées que jusqu'au 19 avril 2025 date limite, au delà de laquelle aucun remboursement ne pourra être effectué.
- 13 : Pour les exposants qui le désirent, un repas à midi sera proposé pour un montant de **15 Euros : Apéritif - Terrine de 2 poissons - Rôti de porc sauce roquefort et pommes de terre poêlées - fromage - tarte - (vin, café)**
- 14 : Le renvoi du bulletin d'inscription signé et accompagné du paiement complet entraîne l'acceptation totale de ce présent règlement et devra être envoyé **avant le 19 Avril 2025**
- 15 : Prix des emplacements : **10,00 Euros la table de 2,20 m**  
Pour tous renseignements et demande de documentations pour une réservation un fichier PDF vous sera envoyé : **williams.a @ wanadoo.fr**

**Tel président : 05 46 44 81 12 - 06 78 19 75 39**

**DATÉ ET SIGNÉ**

A ..... Le..... Signature